



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 12 FEVRIER 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-009 /7-2-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 JANVIER 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 27 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J.L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, J. VIAL, D. ZAMBON

Représentés : R. REVIL, L. MOGORE L. TRICOLI. N. CHARLETY

Absent : A. COLLIN, J. ROBERT

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : FINANCES / FISCALITÉ : Détermination des taux d'impositions pour 2020

Rapporteur : Y. Allardin

EXPOSE : Le Budget Primitif 2020 présente un produit prévisionnel des contributions directes d'environ 10 529 000 €. Ce volume inclut une hypothèse d'évolution des bases fiscales de 2 % par rapport aux montants notifiés, intégrant l'indice de revalorisation intégrée au PLF 2020 de 0.9%. La différence constitue la prévision de la variation physique des bases, soit 1.1 %, appliquée uniquement aux bases foncières. Ce produit fiscal attendu est nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif 2020. Il est inscrit sous la rubrique 933 « Impôts et taxes non affectées » au crédit du compte 73111 « Produits des contributions directes ».

Par ailleurs, les taux restent inchangés par rapport à l'année 2019 :

- Taux de taxe d'habitation (TH) : Maintien à 13.41%,
- Taux de taxe foncière bâti (TFB) : Maintien à 24.62%,
- Taux de taxe foncière non bâti (TFNB) : Maintien à 63.28%.

	Majoration 2020	Taux 2020	Produit 2020 prévisionnel
BUDGET PRINCIPAL			
TH	0.9	13,41 %	3 600 000
TFB	2	24,62 %	6 864 000
TFNB	2	63,28 %	65 000

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale du 3 février 2020,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De fixer les taux d'imposition 2020 comme suit :

Taxe d'habitation :	13.41%
Taxe sur le foncier bâti :	24.62%
Taxe sur le foncier non bâti :	63.28%

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** à 30 voix **POUR** et 1 **OPPOSITION** (J. VIAL)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT

